



# Derwent Pencil Eraser

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

28-01-2020

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale	Derwent Pencil Eraser
Code du produit.	2305809
N° CAS	Non applicable.
N° CE	Non applicable.
No. D'Enregistrement d'REACH	Pas connu.

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Permet la suppression des marques d'écriture et de dessin sur le papier.
Utilisations Déconseillées	Rien de connu.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur

Identification de la société	Acco UK Ltd. Oxford House, Oxford Road, Aylesbury, Bucks, HP21 8SZ.
Téléphone	+44 (0) 844 209 8360
Fax	+44 (0) 845 603 1731
Email	informationeurope@acco.com
Site web	www.acco.co.uk
Heures de bureau	09:00 - 17:00
1.4 Numéro d'appel d'urgence	
Entreprise	+44 (0) 844 209 8360 (09:00 - 17:00)

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.
-----------------------------------	--

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Désignation Commerciale	Derwent Pencil Eraser
Pictogramme(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) d'Avertissement	Aucun.
Mention(s) de Danger	Aucun.
Mention(s) de mise en garde	Aucun.

#### 2.3 Autres dangers

Aucun.

#### 2.4 Autres informations

Aucun.

**RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Articles pour impression et écriture: Derwent Pencil Eraser

**3.1 Substances**

Non applicable.

**3.2 Mélanges**

Ingrédients	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Calcium (carbonate de)	471-34-1	207-439-9 / 01-2119486795-18-XXXX	50-60	Non classé	Aucun
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	8002-74-2	232-315-6 / 01-2119488076-30-XXXX	10-20	Non classé	Aucun
Le dioxyde de titane	13463-67-7	236-675-5 / 01-2119489379-17-XXXX	1-3	Non classé	Aucun

**RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS**

**4.1 Description des premiers secours**

Inhalation	Voie d'exposition peu probable.
Contact avec la Peau	Non requis normalement. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation.
Contact avec les yeux	En cas de contact direct avec les yeux, rincer abondamment à l'eau claire.
Ingestion	Voie d'exposition peu probable.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Non attribué.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas de recommandation particulière.

**RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non inflammable.

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'Extinction Appropriés	Comme approprié pour combattre un feu environnant. Mousse, Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, sable ou terre peuvent être utilisés pour les incendies limités uniquement.
Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser de jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Se décompose en cas d'incendie en dégageant des gaz toxiques: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Oxydes d'azote.

**5.3 Conseils aux pompiers**

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

**RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Non requis normalement.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ramasser mécaniquement et éliminer selon Rubrique 13.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Consulter Aussi les Rubrique 8.

**RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales.

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.

Se laver mains et la peau exposée soigneusement après manipulation.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Température de stockage Ambiante.

Temps limite de stockage Indéfini.

Matières incompatibles Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Permet la suppression des marques d'écriture et de dessin sur le papier.

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Paramètres de contrôle**

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

SUBSTANCE	N° CAS	VLLT (VLEP 8 heures, ppm)	VLLT (VLEP 8 heures, mg/m <sup>3</sup> )	VLCT (ppm)	VLCT (mg/m <sup>3</sup> )	Remarque
Paraffine (cire de), fumée	8002-74-2		2			
Calcium (carbonate de) (Calcite) (Marbre)	471-34-1		10			
Titane (dioxyde de), en Ti	13463-67-7		10			

Source Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, 2016

**8.2 Contrôles de l'exposition**

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Non requis normalement.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Protection des Yeux Non requis normalement.





Protection de la peau Non requis normalement.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle n'est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Protection De L'environnement

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide (Granulés) Couleur : Blanc.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	Non applicable.
Point de fusion/point de congélation	Non applicable.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non applicable.
Point d'éclair	Non applicable.
taux d'Évaporation	Non applicable.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non applicable.
Pression de vapeur	Non applicable.
Densité de vapeur	Non applicable.
Masse volumique (g/ml)	Non disponible.
Densité relative	1.6
Solubilité(s)	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable.
Température d'auto-inflammabilité	Non applicable.
Température de Décomposition (°C)	Non applicable.
Viscosité	Non applicable.
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.

### 9.2 Autres informations

Point de Ramollissement (°C) 70-120

#### RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Pas de danger prévu sous des conditions d'utilisation normales.

##### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

##### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

##### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.

##### 10.4 Conditions à éviter

Non attribué.

##### 10.5 Matières incompatibles

Matière comburante (agent oxydant), Acides, Alcalis.

##### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

#### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce matériau est peu susceptible de présenter un risque important dans des conditions d'utilisation et de manipulation normales.

##### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Faible toxicité aiguë.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non irritante.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé.
Données sur la sensibilisation de la peau	Non sensibilisant pour la peau.
Données sur la sensibilisation respiratoire	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène.
Cancérogénicité	Aucune preuve d'action cancérigène.
Toxicité pour la reproduction	Pas de preuves d'effets de reproduction.
L'allaitement	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Non attribué.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Non attribué.
Danger par aspiration	Non classé.
11.2 Autres informations	Aucun.

#### RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

##### 12.1 Toxicité

Peu toxique pour les organismes aquatiques.

##### 12.2 Persistance et Dégradabilité

Censé être essentiellement biodégradable, il subsiste dans des conditions anaérobiques.

##### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit a un faible potentiel de bioaccumulation.



# Derwent Pencil Eraser

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

28-01-2020

### 12.4 Mobilité dans le sol

Le produit est essentiellement insoluble dans l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Autres effets néfastes

Rien de connu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

### 13.2 Autres informations

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

### 14.1 Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation Non indiqué.

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation Non indiqué.

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux Non indiqué.



# Derwent Pencil Eraser

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

28-01-2020

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP) Le dioxyde de titane (13463-67-7)

Règlement (CE) N° 850/2004 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants Non indiqué.

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Non indiqué.

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux Non indiqué.

### 15.2.1 Règlements nationaux

Wassergefährdungsklasse (Allemagne) Derwent Pencil Eraser: nwg (Sans danger pour l'eau)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-16

### LÉGENDE

Acronyme

CAS : Chemical Abstracts Service

CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges

CE : Communauté Européenne

VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique

REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques

VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme

STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles

ONU : Nations Unies

vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable



## Derwent Pencil Eraser

28-01-2020

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Acco UK Ltd. ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Acco UK Ltd. n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.